COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018

DATE CONVOCATION

11 AVRIL 2018

DATE D'AFFICHAGE

25 AVRIL 2018

EN EXERCICE: 22 PRESENTS: 16 VOTANTS: 19

L'an deux mille dix-huit

Le dix-neuf avril à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BARRACHIN - MAIRE

Etaient présents: M. Stéphane AVRON - Mme Anne-Claire PETIT - Mme Sémillia GHOUL - M. Patrice SOYER - M. Bernard DIEU - M. Jean-Pierre GERARDIN - M. Jacques MATTE - Mme Catherine MILLET - M. Marc PERNELLE - M. Bernard BOUTILLIER - Mme Marie-Josée SAVIN - Mme Sophie COURTIER - M. Christophe DAHAN - Mme Sandra BALLABENE - Mme Justine BESSON

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nlandu NTALU MBIYA à Mme Anne-Claire PETIT.

M. Jean-Marie ROBY à M. Christophe DAHAN

M. Guillaume CHARBONNEL à Mme Justine BESSON.

Absents: Mme Sophie DUTOT - Mme Irina MATVIICHINE - M. Jean-Pierre CAPPUCCITTI

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Anne-Claire PETIT **a été nommée Secrétaire**, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En mémoire de Monsieur Jean JULIEN, ancien conseiller puis adjoint et membre en exercice du CCAS, le Conseil Municipal respecte une minute de silence.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 15 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

N° 2018.04.19/01

7.1 DECISION BUDGETAIRE : COMMUNE - APPROBATION du COMPTE DE GESTION 2017 de Monsieur FLEURY Trésorier de Melun Val de Seine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le trésorier, et que le Compte de Gestion 2017 établi, est conforme au Compte Administratif 2017 de la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT l'identité de valeur des opérations budgétaires entre les écritures du Compte Administratif 2017 de la Commune et le Compte de Gestion 2017 – Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- ADOPTE le Compte de Gestion 2017 de la Commune de Monsieur FLEURY Trésorier comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

Excédent de fonctionnement : 2 436 993,85 € Déficit d'investissement : - 1 129 192,71 €

Soit un total excédentaire : 1 307 801,14 €

N° 2018.04.19/02

<u>7.1 DECISION BUDGETAIRE : COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - APPROBATION</u>

La présidence du Conseil Municipal est confiée à Monsieur Stéphane AVRON, 1^{er} adjoint, et Monsieur le Maire se retire et quitte la salle.

Monsieur Stéphane AVRON expose à l'Assemblée délibérante les conditions d'exécution des dépenses et des recettes du budget de l'exercice 2017,

CONSIDERANT l'identité de valeur des opérations budgétaires entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier, et celles du Compte Administratif 2017 de Monsieur le Maire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Stéphane AVRON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le Compte Administratif 2017 de la commune, dressé par Monsieur Jean BARRACHIN, Maire.

Compte Administratif 2017 qui laisse apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de : 2 436 993,85 €

- un déficit en section d'investissement de : - 1 129 192,71 €

Soit un excédent total de : 1 307 801,14 €

N° 2018.04.19/03

7.1 DECISION BUDGETAIRE : COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017.

Monsieur le Maire reprend sa place et la présidence du Conseil à partir de ce moment.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

CONSTATANT que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 436 993,85 € et un déficit en investissement de 1 129 192,71 €.

A L'UNANIMITE,

- DECIDE pour la commune d'affecter le résultat de clôture 2017 comme suit :
- DECIDE la couverture du déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2017 pour la somme de 1 129 192,71 €.
- DECIDE de reporter en recette fonctionnement au 002 pour 1 307 801,14 € en excédent de fonctionnement reporté.

N° 2018.04.19/04

5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE MORMANT ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant,

CONSIDERANT que 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants doivent représenter la commune,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

sont candidats: Mme Sandra BALLABENE, M. Marc PERNELLE

Madame Sandra BALLABENE a obtenu 14 voix

Monsieur PERNELLE a obtenu 4 voix

<u>Article 1^{er}:</u> Madame Sandra BALLABENE est désignée déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant.

Article 2 : Cette délibération sera transmise au Président du Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant.

N° 2018.04.19/05

4.5 REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2018.

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'indemnité pour le gardiennage des églises varie suivant, que le préposé à ce service est, ou non domicilié dans la localité où est situé l'édifice du culte, objet du gardiennage. L'indemnité est fixée à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Monsieur le Maire propose d'attribuer cette indemnité à Monsieur le Curé.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la circulaire n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,

VU la circulaire n°NOR/IDC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

VU la circulaire du Ministère de l'intérieur 611 du 27 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE.

- DECIDE d'attribuer une indemnité de gardiennage de 120,97€ à Monsieur le Curé pour l'année 2018.

N° 2018.04.19/06

3.6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE : AFFECTATION DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRE ZC 317 POUR UNE SUPERFICIE DE 3812 M² POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE ZONE ARTISANALE A GUIGNES.

Monsieur le Maire précise que pour le projet de construction de la gendarmerie, la commune a fait l'acquisition d'un terrain zone artisanale, cela constituera une partie du terrain nécessaire à la réalisation du projet.

Il est donc proposé d'affecter le terrain communal cadastré ZC 317 pour une superficie de 3812m² (jouxtant le terrain cadastré ZC 296 acquis par la commune) pour la réalisation de ce projet.

Le Maire, sous le contrôle du Conseil Municipal est chargé de conserver et d'administrer les propriétés de la commune (art L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE d'affecter le terrain communal situé zone artisanale cadastré ZC 317 d'une superficie de 3812 m² (d'une valeur estimée par le service des domaines à 55 000 €) au projet de construction de la caserne de gendarmerie avec des unités de logements.

N° 2018.04.19/07

4.1 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'EMPLOIS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé la mise à jour du tableau des effectifs et il convient de supprimer les emplois pour des postes vacants.

Monsieur le Maire propose un tableau à l'assemblée :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du comité technique réuni le 6 mars 2018,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de supprimer les postes vacants suivants :

Filière administrative	Nbre poste	
Attache contractuel 9ème échelon – Temps Complet	1	SUPPRESSION changement de grade
Attaché contractuel 2ème échelon – Temps Complet	1	SUPPRESSION pas de recrutement effectué
Rédacteur – Temps Complet	1	SUPPRESSION mutation
Rédacteur principal 2ème classe – Temps Complet	1	SUPPRESSION mutation
Rédacteur Contractuel – Temps Complet	1	SUPPRESSION fin CDD
Adjoint Administratif Principal 2ème classe – Temps Complet	1	SUPPRESSION départ retraite
Adjoint Administratif 2ème classe – Temps Complet	2	SUPPRESSION départ retraite invalidité et 1 délib non adapté (16.12.2010)
Adjoint Administratif 2 ème classe Temps Non Complet	1	SUPPRESSION changement temps complet
S/TOTAL	9	
Filière technique		
Contrôleur Principal De Travaux – Temps Complet	1	SUPPRESSION départ retraite
Agent de maîtrise Principal – Temps Complet	1	SUPPRESSION départ retraite
Adjoint Technique Principal 1ère classe – Temps Complet	1	SUPPRESSION changement de grade
Adjoint Technique Principal 2ème classe – Temps Complet	1	SUPPRESSION pas de recrutement effectué
Adjoint Technique 2ème classe – Temps Complet	2	SUPPRESSION changement de grade et départ retraite
S/TOTAL	6	
Filière sanitaire et sociale		
ATSEM 1ère classe – Temps Complet	1	SUPPRESSION changement de grade
S/TOTAL	1	
Filière animation		
Adjoint d'animation 2ème classe – Temps Complet	1	SUPPRESSION départ retraite
S/TOTAL	1	
TOTAL GENERAL	17	

Le point n°8 de l'ordre du jour est annulé.

N° 2018.04.19/08

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES: BUDGET ANNUEL DES ECOLES.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre en considération les contraintes budgétaires et que les dépenses de fonctionnement générales doivent être maîtrisées ; et notamment les dépenses relatives aux écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire.

En 2017, en plus de la dotation de 42 350 € il a été dépensé 95 000 € supplémentaires pour des dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires – petit matériel – contrats de prestations de service – spectacles – sorties- transport et autres services extérieurs)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

CONSIDERE que des économies devront être réalisées, une analyse sera faite et soumise au Conseil Municipal, afin de tenir compte des contraintes budgétaires.

N° 2018.04.19/9

9.1 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Circulation rue de Servolles :

Monsieur le Maire donne les résultats des comptages et de vitesse effectués rue de Servolles par le Département de Seine et Marne du 11 au 17 octobre 2017 soit une semaine :

Sur un total de 12 400 véhicules :

5900 véhicules avaient une vitesse de 0 à 30km/h

5000 véhicules avaient une vitesse de 30 à 40km/h

966 véhicules avaient une vitesse de 40 à 50km/h

534 véhicules avaient une vitesse de 50 à 60km/h

Cimetière reprise des concessions tombes à relever :

Monsieur Stéphane AVRON, 1^{er} Adjoint précise qu'une trentaine de tombes ont été répertoriées. En mai prochain, l'entreprise Blain, prestataire de la commune va engager la procédure (d'une durée d'environ 3 ans) de reprise de concession en état d'abandon.

Déploiement de la fibre :

Planning prévisionnel:

- Câblage fin des travaux : en juin 2018
- Raccordement des câbles aux armoires : Septembre 2018
- Proposition des opérateurs à leurs clients : Octobre à Décembre 2018

Travaux

La réfection de voirie rue du Pont Suzanne a été réalisée ainsi que des reprises de trottoirs avec remplacement de potelets rue de Paris et des aménagements pour les personnes à mobilité réduite en centre ville.

Fêtes et cérémonies :

Repas 1^{er} Mai : à ce jour on dénombre 140 inscriptions repas et 20 inscriptions pour des plateaux repas à domicile.

Aire d'accueil des gens du voyage :

Une réunion a été organisée avec le Président du SIVU, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Maire de Guignes et le Bureau d'Etudes afin de compléter et finaliser le dossier du Permis de Construire.

Déviation de Guignes:

La Région Ile de France a accordé une subvention d'un million d'euros afin de permettre au Département de Seine et Marne de réaliser les études de conception et les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'un barreau routier entre Guignes et Yèbles. Une réunion est prévue en juin prochain avec la chambre d'agriculture.

Budget Eau de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Les travaux du Château d'Eau et des études sont programmés sur le budget 2018 CCBRC pour la commune de Guignes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND BONNE NOTE de ces informations.

A 20h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché le 25 Avril 2018

Jean BARRACHIN Maire